

## **Enseignement secondaire Les enfants sourds intégrés jusqu'à la fin de leur cursus**

La commission de l'éducation du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mardi un projet de décret étendant jusqu'à la fin du secondaire la possibilité d'intégrer des enfants sourds et malentendants dans l'enseignement général. En 2000, la Communauté française avait décidé de lancer des classes bilingues "français-langue des signes" où des enfants sourds étaient intégrés dans des classes d'enfants entendants, (Belga)